



Bondy, le 29 juin 2015

ME ISABELLE GUIGON

Secrétaire départementale

SE - UNSA 93

A : Monsieur le directeur académique

Objet : Journées de prérentrée dans les écoles

Monsieur le directeur académique,

L'arrêté du 16 avril 2015 précise que pour la rentrée 2015, une journée de réflexion équivalente à la précédente seconde journée de prérentrée peut être organisée comme suit : « Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques. »

Bon nombre d'enseignants du premier degré effectuent ces deux demi journées avant la rentrée des élèves. Ainsi, pour le SE-Unsa, si le contenu de ces deux demi-journées peut être consacré à des consignes institutionnelles précises, notamment liées aux réformes en cours, la période consacrée à ces « temps de réflexion et de formation » doit être laissée à l'appréciation des équipes d'écoles.

Dès lors, nous vous demandons que toute latitude puisse alors être laissée aux équipes pour programmer aux moments opportuns les temps de réflexion qui pourraient s'avérer nécessaires.

Dans l'attente, nous vous prions, Monsieur le Directeur Académique, de recevoir l'assurance de notre attachement au service public et laïque d'éducation.

Isabelle GUIGON Secrétaire départementale Se Unsa 93

